

N° "Sociologie", 28(1981)166

# La recherche en éducation

par G. DE LANDSHEERE

fidèle au corset social serré au cours de la première révolution industrielle.

En matière de recherche en éducation, nous demeurons plus intoxiqués encore : combien d'hommes de gauche ont-ils compris que c'est pourtant le terrain d'une bataille démocratique essentielle ?

Car il existe une relation étroite entre la qualité de la démocratie et le développement de la recherche objective en éducation. L'une des missions principales de celle-ci est, en effet, de réaliser une analyse empirique et critique des institutions et des pratiques éducatives. Or, comme les institutions d'un pays reflètent les valeurs des forces politiques dominantes, une conclusion critique issue de la recherche peut toujours être interprétée comme une attitude négative envers le pouvoir. Ainsi s'explique que la recherche en éducation ne s'est, jusqu'à présent, vraiment développée que dans des pays qui ont atteint un stade avancé de développement économique et de maturité démocratique.

Aussi longtemps que la démocratie est plus apparente que réelle, de puissants mécanismes opèrent pour enfermer la recherche en éducation surtout, sinon exclusivement, dans

Même si la recherche scientifique est tombée de son piédestal dans une société naïvement frustrée de ne l'avoir pas vu résoudre tous ses problèmes, aucun citoyen responsable ne doute cependant de son utilité dans tous les domaines où l'homme s'efforce de mettre les forces naturelles à son service et d'améliorer la qualité de la vie.

La recherche en éducation fait exception : la place minuscule qu'elle occupe - et a toujours occupée - et dans la réflexion politique de notre pays et dans le budget de l'Education nationale en témoigne. Et l'on peut même craindre que la difficulté qu'éprouve l'institution scolaire à répondre aux besoins réels de la société contemporaine ne renforce encore cette attitude.

En suivant aussi cette tendance, la famille socialiste commet manifestement une double erreur : politique et pratique. Politique d'abord. On sait que, pour la formation des enseignants, la hiérarchie, strictement calquée sur la structure des classes sociales du monde capitaliste, a tellement imprégné nos mœurs que, même si le principe de l'unification de la profession et d'un statut unique est aujourd'hui adopté, nous vivons encore dans un système resté

Répartition proportionnelle de la population de 14 ans et plus, ne suivant plus un enseignement de plein exercice, par niveau d'enseignement et sexe fin avril 1977

| PROVINCES        | Niveau primaire         |                     | Niveau secondaire inférieur |                     | Niveau secondaire supérieur |                     | Enseignement technique (+ général) | Enseignement technique supérieur | Enseignement technique supérieur | Total |
|------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------|
|                  | Enseignement non achevé | Enseignement achevé | Enseignement non achevé     | Enseignement achevé | Enseignement non achevé     | Enseignement achevé |                                    |                                  |                                  |       |
| LE ROYAUME       | 54,3                    | 12,1                | 8,5                         | 12,3                | 6,7                         | 10,0                | 6,9                                | 5,4                              | 1,1                              | 100,0 |
| Région flamande  | 55,2                    | 7,0                 | 10,1                        | 13,7                | 6,4                         | 13,7                | 7,2                                | 5,4                              | 1,2                              | 100,0 |
| Région wallonne  | 54,2                    | 10,1                | 11,7                        | 11,7                | 6,1                         | 11,7                | 7,1                                | 5,0                              | 1,0                              | 100,0 |
| LE ROYAUME       | 67,7                    | 9,0                 | 9,0                         | 12,2                | 4,9                         | 7,3                 | 4,4                                | 2,2                              | 1,7                              | 100,0 |
| Région flamande  | 69,2                    | 7,3                 | 10,6                        | 12,2                | 4,1                         | 7,3                 | 4,4                                | 2,2                              | 1,6                              | 100,0 |
| Région wallonne  | 67,1                    | 7,3                 | 10,6                        | 12,2                | 4,9                         | 7,3                 | 4,4                                | 2,2                              | 1,7                              | 100,0 |
| LE ROYAUME       | 61,3                    | 8,8                 | 8,8                         | 12,1                | 5,6                         | 8,5                 | 5,6                                | 2,2                              | 1,3                              | 100,0 |
| Région flamande  | 62,4                    | 7,2                 | 10,4                        | 12,1                | 4,7                         | 8,5                 | 5,6                                | 2,2                              | 1,3                              | 100,0 |
| Région wallonne  | 61,0                    | 10,4                | 8,8                         | 12,1                | 5,6                         | 8,5                 | 5,6                                | 2,2                              | 1,3                              | 100,0 |
| LE ROYAUME       | 5,6                     | 5,6                 | 5,6                         | 5,6                 | 5,6                         | 5,6                 | 5,6                                | 5,6                              | 5,6                              | 100,0 |
| Région flamande  | 6,0                     | 5,6                 | 5,6                         | 5,6                 | 5,6                         | 5,6                 | 5,6                                | 5,6                              | 5,6                              | 100,0 |
| Région wallonne  | 5,6                     | 5,6                 | 5,6                         | 5,6                 | 5,6                         | 5,6                 | 5,6                                | 5,6                              | 5,6                              | 100,0 |
| <b>A. Hommes</b> |                         |                     |                             |                     |                             |                     |                                    |                                  |                                  |       |
| <b>B. Femmes</b> |                         |                     |                             |                     |                             |                     |                                    |                                  |                                  |       |
| <b>C. Total</b>  |                         |                     |                             |                     |                             |                     |                                    |                                  |                                  |       |

Recensement de l'Institut National de Statistique.

les universités et la confiner soit dans une perspective historique et philosophique qui ne dérange pas le pouvoir, soit dans l'étude expérimentale de techniques sans écho axiologique (par exemple une technique de calcul). Tant que la recherche ne porte pas sur les processus éducatifs, sur le réel social, elle ne constitue pas de menace pour l'autorité gouvernementale. A-t-on d'ailleurs jamais vu se développer librement la recherche en éducation évaluative dans une dictature ?

Il faut que la démocratie soit une philosophie acceptée et une façon de vivre pour que la recherche empirique influence la structure et le fonctionnement du système éducatif. La Suède et l'Angleterre en témoignent.

L'erreur pratique n'est pas moins grave. Alors que les pays qui dominent le monde investissent dans la recherche jusqu'à 15% de leur budget militaire et environ 5% du budget de l'agriculture, où en sommes-nous en matière d'éducation ? Selon une norme proposée il y a quelques années par l'UNESCO, 2% du budget devraient être atteints, mais, jusqu'à présent, ce n'est pratiquement jamais le cas. Ce qui n'excuse pas la Belgique de se situer dans la zone d'un dixième pour cent...

La Belgique entière dépense grosso modo deux cents milliards en éducation, sans appuyer systématiquement sur la recherche. Et, plus frappant encore, nos universités qui sont par nature des institutions de recherche obulient le plus souvent que leur propre enseignement mériterait aussi d'en faire l'objet.

Les conséquences sont pourtant évidentes. Quantitativement et qualitativement, notre système d'édu-

cation enregistre de lourdes pertes : la sous-exploitation du potentiel humain de la nation et le gaspillage dû aux échecs scolaires en sont d'éloquents exemples. Or le parti socialiste devrait y être d'autant plus sensible que ce sont les enfants de la classe ouvrière qui sont les premières victimes des carences.

Assurément, il ne suffit pas que la recherche trouve des solutions pour que celles-ci passent dans la pratique éducative, loin s'en faut, surtout dans la situation actuelle. La première condition pour atteindre cet objectif est de former les futurs maîtres dans des institutions qui pratiquent la recherche et que cette formation soit elle-même une recherche.

La seconde condition, beaucoup plus difficile à réaliser encore, est ce que P. Bourdieu et J.C. Passeron appellent la recontextualisation. Entendons l'insertion, la reformulation d'un savoir ou d'une technologie nouvelle dans la situation particulière - avec tout son fond historique - où ils doivent s'intégrer en harmonie avec le système de valeurs et d'attitudes des intéressés.

Attendre de la recherche qu'elle fixe des normes pédagogiques universelles équivaut à prétendre qu'elle peut découvrir la meilleure et unique voie d'atteindre un but éducatif et qu'une fois cette voie découverte, tous les maîtres et tous les élèves se hâteront de l'adopter.

Pareille prétention ignore des facteurs décisifs. D'abord qu'en matière éducative, les décisions les plus importantes ne découlent jamais d'analyses objectives ou de quantifications rigoureuses, mais bien de jugements de valeur. Ensuite que, presque toujours, un

majorité des hommes politiques et des « partenaires sociaux » témoignent pour la recherche en éducation, certains, peut-être plus directement interpellés, tentent de justifier leur attitude négative par le peu d'influence que la recherche aurait exercé jusqu'à présent. C'est ignorer que les conditions nécessaires à son efficacité n'ont jamais été réunies, et surtout pas en Belgique où une véritable politique de la recherche en éducation n'a jamais été formulée.

A côté du rôle qui a déjà été indiqué, la fonction essentielle de la recherche consiste soit à perfectionner les outils pédagogiques ou à créer de nouveaux pour les proposer à l'homme de l'art qu'est l'enseignant afin qu'il les utilise en fonction des besoins et de la personne de l'éduqué, soit à évaluer les résultats des actions. Bref, la recherche ouvre des perspectives et apporte des informations en retour, mais elle ne décide ni au niveau politique ni au niveau philosophique.

La dualité recherche-enseignement disparaîtrait évidemment dans une large mesure si la recherche en éducation était l'œuvre des enseignants eux-mêmes, ce qui est possible et souhaitable pour une partie du développement et, plus généralement, dans l'évaluation participative des programmes éducatifs et dans la recherche-action. Toutefois, affirmer que toute la recherche peut ainsi s'effectuer relève soit de l'ignorance des réalités scientifiques, soit de la pure démagogie. Au moment où les sciences humaines tournent résolument le dos au positivisme étroit et s'efforcent de réaliser la jonction des approches qualitative et quantitative, les exigences de rigueur n'ont jamais été aussi élevées... et le danger du retour en force des charlatans et des manipulateurs aussi grand.

#### CONDITIONS NECESSAIRES A LA RECHERCHE

En dehors de l'indifférence que la

majorité des hommes politiques et des « partenaires sociaux » témoignent pour la recherche en éducation, certains, peut-être plus directement interpellés, tentent de justifier leur attitude négative par le peu d'influence que la recherche aurait exercé jusqu'à présent. C'est ignorer que les conditions nécessaires à son efficacité n'ont jamais été réunies, et surtout pas en Belgique où une véritable politique de la recherche en éducation n'a jamais été formulée.

Quelles sont ces conditions nécessaires ? Le professeur R.N. Bush, de l'Université de Stanford, nous aide à répondre à cette question.

● Il importe d'abord que soit ouvert à la recherche l'ensemble du phénomène éducatif, c'est-à-dire le système officiel et aussi les modalités marginales de formation initiale ou continuée.

On ne peut accepter une limitation arbitraire des investigations à des aspects particuliers, choisis en fonction de la politique du moment, ou de la compatibilité de leur dimension avec les maigres crédits existants. Le reste du terrain éducatif est ainsi placé hors de portée de la recherche. La liberté et les moyens d'action revendiqués n'excluent cependant ni une politique, ni des priorités, ni la coordination des efforts. Mais l'existence de la recherche libre et fondamentale doit être assurée.

● La seconde condition nécessaire au développement normal de la recherche est l'existence d'une masse critique de chercheurs hautement qualifiés. A cet égard, la situation est véritablement catastrophique. Que quiconque en doute se livre à l'enquête que nous avons menée en 1974 ou, plus simplement, prenne la peine de dresser la liste

nominale des spécialistes belges de la recherche expérimentale en matière d'éducation. N'est-il pas absurde d'accuser une poignée d'hommes travaillant dans bien des cas dans des conditions précaires, de ne pas fournir les moyens d'améliorer tout le système éducatif, voire de ne pas trouver des solutions susceptibles d'éviter son effondrement ?

● La troisième condition du succès est le caractère interdisciplinaire des équipes de recherche : ce n'est pas un choix, mais une nécessité, en raison du caractère multidimensionnel et complexe de tout phénomène éducatif. Et l'interdisciplinarité ne s'improvise pas non plus ! Associer à une même table un sociologue, un statisticien, un anthropologue, un psychologue, un pédiatre et un chercheur en éducation ne provoque pas le miracle soudain d'un langage commun, d'un cadre théorique solide et intégré, d'un programme de travail harmonieux. Il faut aussi une politique et des moyens pour créer de telles équipes.

● Quatrième condition : la connaissance qualitative de la réalité éducative. Entreprise humaine par excellence, l'éducation est le domaine de la contingence. Des mécanismes doivent donc être trouvés pour qu'au moins une partie des chercheurs soit issue du corps enseignant. Au niveau de préoccupation où nous nous plaçons ici, il ne suffit évidemment pas de simples détachements pour mission de recherche, mais bien de dispositions statutaires et salariales permettant à des praticiens d'acquiescer une formation complémentaire, souvent longue et ardue.

● Ceci nous amène naturellement à une cinquième condition : la communication continue entre les cen-

tres de recherche et le terrain pédagogique. Car une découverte éducative ne peut être validée et ajustée qu'au cours d'actions de formation effective. Et du terrain doivent aussi venir des idées de recherche...

Or cette double perméabilité n'est elle aussi effectivement possible qu'à partir d'un rapport critique chercheurs-formateurs. Comment une poignée de chercheurs pourraient-ils efficacement communiquer et échanger avec des millions « d'apprenants » et des centaines de milliers de formateurs ?

● La « visibilité » sera la dernière condition abordée ici. Pour être crédible et obtenir le soutien nécessaire, le travail des chercheurs doit être vu, de même que l'usage qu'ils font des ressources qui leur sont accordées. Mais il est aussi un second aspect de la « visibilité ». La nation a le droit de connaître exactement la situation. Pourquoi ne pas publier les budgets réellement consacrés à la recherche expérimentale en éducation et une description des ressources humaines existantes, face à un échantillon des problèmes éducatifs cruciaux qui se posent ? ...

Pour surmonter la crise générale qu'elle traverse, notre société est appelée à remettre ses valeurs en question et à procéder à des revisions de ses dépenses. Les ressources publiques doivent être redistribuées pour créer un nouveau dynamisme et bander les énergies.

Nous avons la conviction profonde que l'investissement en éducation reste le plus payant, à condition d'être réalisé à bon escient. D'où l'urgence d'un investissement parallèle dans la recherche pédagogique.

L'ECOLE ET L'ENFANT (1)

## La problématique de la petite enfance

par M.L. CARELS et G. MANNI

En Belgique, l'accueil de la petite enfance dans les institutions connaît aujourd'hui un tournant d'ordre sociologique.

La mutation a débuté en 1970 avec un changement fondamental de la législation concernant les crèches (1) : dorénavant, la subsideation des crèches par le Ministère de la Santé Publique n'est plus liée à la clientèle des crèches (subsidés octroyés par journée de présence des enfants de milieu modestes), mais au personnel employé, qui doit être qualifié et en nombre suffisant.

« La crèche est désormais considérée comme un service mis à la disposition de tous les parents qui se trouvent dans la nécessité de placer leur jeune enfant pendant la journée. » (O.N.E., Rapport d'activité-1970, Bruxelles, p.7).

Cette évolution législative n'est pas sans incidence sur la composition socio-économique de la clientèle. Des enfants issus de familles appartenant à la classe moyenne entrent dans les crèches, et avec eux arrivent d'autres demandes, d'autres attentes des parents. L'accent est mis davantage sur le rôle édu-

catif, la fonction hygiéno-sanitaire passe au deuxième plan ; celle-ci n'est en effet plus aussi vitale qu'au début de ce siècle, quand les crèches sauvaient de la misère et de la mort des enfants d'indigents. Par ailleurs, tout le courant d'études psychologiques illustré par Spitz, Bowlby... a mis l'accent sur l'importance de la dimension affective dans le développement du tout petit.

Ces dernières années, le nombre de crèches a considérablement augmenté et ce sont surtout de petites crèches qui ont vu le jour. Diverses dispositions législatives ont encouragé ce mouvement :

1) L'Office National des Allocations Familiales pour Travailleurs Salarisés (O.N.A.F.T.S.) apporte un soutien financier (complémentaire à celui du Ministère de la Santé Publique), tant pour la construction que pour le fonctionnement.

2) Un concours de projets de crèche organisé par le Ministère de la Santé Publique permet aux pouvoirs organisateurs de choisir des crèches « clé sur la porte », ce qui a pour avantage de raccourcir la procédure d'agrégation et de construction, mais n'encourage pas as-

(1) Arrêté Royal du 13 février 1970.